

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13157**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Histoire, histoire de l'art Spécialité Valorisation et médiation des patrimoines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette formation universitaire, unique en France, forme volontairement des généralistes du patrimoine aptes à le valoriser tout en le respectant, œuvrant à la jonction des pouvoirs locaux, des institutions, des medias et du grand public. Le terme de « Patrimoine » est pris dans son acception la plus large (aussi bien culturel, artistique, historique que naturel).

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les métiers de :

- Médiateur du patrimoine intervenant dans le champ du tourisme culturel. Le médiateur est un passeur de culture entre le monde scientifique et la société, plus exactement, les divers publics qui la composent.
- Agent de développement culturel, chargé de mission pour la valorisation des monuments et sites dans toutes leurs dimensions culturelles et naturelles, en particulier en milieu rural.
- Animateur du patrimoine
- Le titulaire pourra en outre se présenter, après cette formation, aux concours de la fonction publique territoriale. Plusieurs succès d'anciens de la formation au concours d'Attaché de Conservation du Patrimoine témoignent que le Master est une préparation à ce type de concours.

La formation s'appuie sur de solides connaissances dans 5 disciplines obligatoires (histoire, histoire de l'art-archéologie, géographie-environnement, biologie-écologie et ethnologie) et la maîtrise des pratiques professionnelles (connaissance des institutions, des collectivités, des publics, de la muséographie, scénographie et des techniques de communication).

Compétences évaluées :

- Conception de projets patrimoniaux durables, alliant préservation et développement (montage de dossier, coordination et accompagnement de programme de développement, élaboration de cahier des charges, aide à l'obtention de label comme Pays ou Ville d'Art et d'Histoire, Grand Site National, Parcs Naturels, Patrimoine Mondial de l'Unesco)
- Diagnostics patrimoniaux : études de faisabilité, audit, inventaire (recensement des patrimoines naturels et culturels, recherches d'archives, d'iconographies, réalisation de fond patrimonial ethnologique)
- Médiation culturelle des patrimoines (mise en place de circuits d'interprétation, d'événements culturels comme exposition ou festival, visite animée de sites, création de documents de vulgarisation, accueil de différents types de publics dont jeune public, création d'ateliers pédagogiques public scolaire, formation auprès d'opérateurs touristiques déjà en place)
- Les capacités créatrices, relationnelles et rédactionnelles sont particulièrement importantes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- collectivités (Parcs naturels régionaux ou nationaux, Pays, Communautés de communes, Service de la Culture, Offices de Tourisme, Comités Départementaux de Tourisme)
- structures particulières dévolues en totalité ou pour partie au patrimoine comme le Comité des Parcs et Jardins, le Conservatoire du Littoral, les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle.
- musées
- associations
- bureaux d'études.

Chargé(e) d'études d'opération de développement,

Chargé(e) de mission projet de développement culturel,

Agent de valorisation du patrimoine

Animateur (trice) promoteur (trice) patrimoine

Animateur (trice) nature (protection patrimoine naturel)

Chargé d'analyses et de développement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les enseignements suivants :

Master 1

UE 1 Patrimoine naturel et culturel, développement local (5 ECTS)

UE 2 Identités et territoires : concepts et méthodes (3 ECTS)

UE 3 Langue vivante (3 ECTS)

UE 4 Patrimoine et institutions : de l'émergence à la gestion contemporaine (6 ECTS)

Histoire des conceptions et des institutions (4 ECTS)

Gestion des musées et institutions culturelles (2 ECTS)

UE 5 Le temps du patrimoine : histoire, archéologie, histoire de l'art (7 ECTS)

UE 6 Milieux, espace et patrimoine : géographie, écologie, environnement (6 ECTS)

UE 7 Le temps du patrimoine (7 ECTS)

UE 8 Milieux, espaces, hommes et patrimoine (8 ECTS)

UE 9 Techniques et outils appliqués au patrimoine (3 ECTS)

UE 10 Connaissance du contexte patrimonial : Eléments de réglementation et connaissance des institutions (2 ECTS)

UE 11 Stage professionnalisé (4 semaines minimum)

Master 2

UE 1 Sociologie de l'art et du patrimoine (3 ECTS)

UE 2 Communication professionnelle (1 ECTS)

UE 3 Concepts et enjeux scientifiques et culturels du patrimoine naturel (3 ECTS)

UE 4 Analyse du patrimoine, techniques de conservation et de mise en valeur (4 ECTS)

UE 5 Tourisme, culture et patrimoine (3 ECTS)

UE 6 Politiques du patrimoine et gestion de projets (3 ECTS)

UE 7 Lieux de mémoire et mémoire sociale (3 ECTS)

UE 8 Communication et patrimoine (4 ECTS)

UE 9 Valorisation et médiation : études de cas (dont projet collectif) (6 ECTS)

UE 10 Stage professionnalisé en institution ou entreprise 14 semaines minimum (30 ECTS)

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits.

Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	33% de professionnels (hors stages).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

ARRETE 25 AVRIL 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

<http://www.ac-montpellier.fr/Academie/>

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Ancien intitulé : identique mais rattachement à la Mention Patrimoine (Arrêté du 19 juillet 2007 - Habilitation n° 20041374).